

Travail à distance : Echec des négociations !

NON, il n'y aura pas de nouvel accord Travail à distance ! Force Ouvrière n'est pas signataire, et cette position nécessite des **explications**.

Vous entendrez peut-être que les organisations syndicales se sont montrées **trop gourmandes**, pour avoir demandé à l'entreprise une participation de **quelques euros mensuels** aux frais engendrés par le travail à domicile.

Sans toutefois que **l'entreprise ne reconnaisse jamais les économies engrangées** par la pratique généralisée du Télétravail et n'entend de compenser ne serait-ce qu'une infime partie de l'explosion des prix des Energies !

Vous entendrez sûrement que l'entreprise s'est déjà montrée largement généreuse **en assumant la charge des frais de repas pour les télétravailleurs** depuis le début de la crise... **Alors même qu'elle l'avait initialement refusée**, puis acceptée sous la pression appuyée de notre organisation syndicale !

« Un tien vaut mieux que deux tu l'auras », voilà la réalité du **discours non négociable** de la Direction, qui oblige les Télétravailleurs à faire **un choix drastique** : **Manger ou bien se chauffer** ! Mais pas les deux.

Cette même Direction, qui se targue pourtant d'une excellente qualité de dialogue social, a donc choisi de passer en force une charte réductrice et unilatérale : Un parfait exemple **d'un dialogue social rompu**, n'en doutons plus !

La situation est même encore pire : Le projet initial prévoyait des dispositions que l'entreprise a remis en question, comme une sanction **pour nous punir de l'échec des négociations**. Il s'agit ici de faire encore plus d'économies sur notre dos à tous. D'un côté, **l'entreprise réalise des économies d'échelle** sur les surfaces de bureau, les frais d'essence ou de transport, l'entretien des véhicules, les charges d'eau, d'électricité ou de chauffage, mais de l'autre elle ne donne rien. **Point final !**

Concrètement, certains avantages ont tout simplement été supprimés alors qu'ils apparaissaient dans la négociation initiale :

- Il n'y aura **pas d'entretien avec le manager en cas de refus du télétravail** mais juste une motivation par écrit,
- Pas de **visibilité de vos élus en cas de refus du TAD** (suppression de la commission nationale de suivi des litiges),
- La possibilité de télétravailler 1 à 3 jours par semaine passe à **1 ou 2** jours sur la Charte,
- **Plus aucune prise en charge** de l'entreprise pour **l'achat de mobilier ergonomique**,
- **Plus aucune prise en charge** de l'entreprise pour les éventuels **surcoûts d'assurance multirisque habitation**.

L'intersyndicale a envoyé un courrier à la direction générale du groupe pour dénoncer le contexte de cette **négociation tronquée**, espérant revenir autour de la table pour reprendre les discussions, mais rien n'y a fait, la direction, imperturbable, a **maintenu sa volonté de rompre le dialogue**.

Cette situation **a été rejetée** par l'ensemble des organisations syndicales, dont **FO**, afin de manifester notre désaccord commun sur cette façon de procéder contestable, qui conforte la toute-puissance de l'employeur au **détriment de l'intérêt des salariés**.

C'est parce qu'elle défend avec ferveur vos droits, nos droits communs, que Force Ouvrière a choisi collectivement de **ne pas valider un accord qui ne les respecterait pas équitablement** !

NON, dans ces conditions, il n'y aura pas de nouvel accord Travail à Distance ! Seulement une Charte unilatérale **passée en force** par notre employeur.